

CONTRAT DE PENSION CANINE

Entre la Pension des Amandiers et :

NOM, Prénom : **Email :**

Adresse :

Téléphones : /

Informations relatives à l'animal

Nom(s) : **Né(es) le :** / /

Race ou type : **Robe :** femelle mâle

Vétérinaire traitant : **N° d'identification :**

Vaccinations : **Date du dernier vaccin :** / /

Date des dernières chaleurs : / /

Stérilisation OUI NON **Antiparasitaires** OUI NON **Vermifuge** OUI NON

Soucis de santé OUI NON **Traitement :**

Affaires confiées :

Nourriture spéciale :

Durée du séjour arrivée : / / matin après-midi

départ : / / matin après-midi

TARIFS

- pour 1 chien : 15 € TTC / jour - 90 € TTC / semaine - 360 € TTC / mois (nourriture comprise)
- pour 2 chiens et plus : 14 € TTC / chien / jour - 84 € TTC / chien / semaine - 336 € TTC / chien / mois (nourriture comprise, sous condition que les chiens dorment ensemble)
- supplément traitement : 1 € / jour / soin, sur présentation d'une ordonnance vétérinaire.
- transport (taxi animaux) : 20 € / trajet jusqu'à 20 km. Au-delà, nous consulter.
- **chaque jour réservé sera facturé.**

Acompte : € **Arrhes :** € **Total :** €

espèces virement chèque - libellé :

CONDITIONS GÉNÉRALES

- En période de vacances scolaires ou de week-end prolongé, des **arrhes** vous seront demandées pour valider la réservation (20 % du montant total). Elles ne feront l'objet d'aucune restitution en cas d'annulation 15 jours avant la date d'entrée.
- Le carnet de santé et la carte d'identification seront remis systématiquement à la pension le jour de l'arrivée.
- **Ne sont admis que les chiens identifiés, à jour des vaccinations** : maladie de Carré, parvovirose, leptospirose, hépatite, toux de chenil, datant de moins de 1 an.
- Le traitement contre les parasites externes (antipuce, antitiq) et internes (vermifuge) est obligatoire.
- **Toute journée entamée sera facturée.**
- Le propriétaire s'engage à avertir la pension des éventuels problèmes et antécédents de santé, problèmes de sociabilité, tempérament fugueur ou traitement vétérinaire propre à son animal.
- En cas de maladie, d'accident ou de blessure de l'animal durant le séjour dans l'établissement, le propriétaire donne droit à la Pension des Amandiers de procéder aux soins estimés nécessaires.
- Les frais découlants de ses soins devront être remboursés par le propriétaire sur présentation des justificatifs émanants du vétérinaire.
- Il est précisé que l'hygiène et la désinfection des bâtiments sont assurées quotidiennement.
- La pension n'est en aucun cas responsable de la santé de l'animal. Son obligation unique en la matière consiste, s'il est constaté des signes suspects, à faire examiner le pensionnaire par le vétérinaire de la pension et de suivre les prescriptions médicales éventuelles et ce aux frais du propriétaire.
- Les propriétaires doivent être assurés en responsabilité civile pour leur animal et restent responsables de tous dommages (matériels ou envers autrui) éventuels causés par celui-ci pendant le séjour à la pension.
- En cas de dégradation matérielle, la pension se réserve le droit de demander un remboursement.
- Si l'une de ces conditions n'était pas respectée, nous nous réservons le droit de refuser l'entrée de l'animal.

Le propriétaire accepte de voir apparaître une photo de son animal sur le site internet et le profil Facebook de la pension.

OUI NON

Fait à le : / /

(Signature précédée des mentions, "lu et approuvé, bon pour accord")

.....